

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1246

présenté par
M. Berta

ARTICLE 2

Compléter l’alinéa 16 par la phrase suivante :

« Cette formation scientifique triennale porte notamment sur les nouvelles technologies de génétique et les outils de conseil scientifique en matière de transition biologique. Un décret en Conseil d’État fixe la liste des organismes et des personnes habilités à dispenser ces formations. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les nouvelles technologies et les connaissances scientifiques en génétique sont indispensables à la compréhension des transformations et des changements biologiques en cours dans les écosystèmes. Ces transformations enjoignent la communauté agricole à d’inédites adaptations territoriales face aux changements climatiques et à leurs effets comme la salinisation des sols ou le développement de variétés végétales biologiques résistantes aux maladies.

Un décret fixera en Conseil d’État la liste des organismes et des personnes qui seront habilités à dispenser ces formations.